

ANNEXE IV

RÉVISIONS SUR LES BÉNÉFICES FISCAUX DES MODIFICATIONS APPORTÉES À L'IMPÔT SUR LE REVENU DES CORPORATIONS

	en millions de dollars en 1961 — 51	en millions de dollars en 1962 — 51	en millions de dollars en 1963 — page 107	Nos calculs en fonction des revenus extrapolés de 1973
	1961	1962	1963	
1. Réduction du montant assujéti au taux inférieur de l'impôt sur le revenu des corporations	151	151	151	
2. Perception d'un impôt sur les dividendes que les corporations formées recevoient de corporations ouvertes	552	552	552	
3. Inclusion des gains de capital dans le revenu et déduction des pertes de capital	151	151	151	
4. Nouvelle déduction à l'égard des "éléments in corporels"	58	58	58	
5. Nouvelles règles régissant la déduction des frais d'exploitation et de mise en valeur des terrains	10	10	10	
6. L'exploitation d'un bien de mine, de pétrole ou de gaz naturel	10	10	10	
7. Suppression de la déduction pour équipement consentie aux non-exploitants	10	10	10	
8. Suppression des déductions consenties à l'égard des cotisations à des clubs, des frais de présentation, des frais engagés pour assister à un congrès, etc.	10	10	10	
9. Dispositions restreintes à empêcher le recours à des refuges fiscaux	10	10	10	
TOTAL	958	958	958	
Impôt de la Reine pour le Canada	70	70	70	
TOTAL	1028	1028	1028	